

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE - POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BÂTI

R.1334-14 à R.1334-29 et R.1336-2 à R.1336-5 du code de la santé publique
 Décret 97-855 du 12/09/97 - Décret 2001-840 du 13/09/2001 - Décret 2002-839 du 03/05/2002
 Arrêté du 22/08/2002 - établi en respect de la norme NF X 46-020 de novembre 2002

A	INFORMATIONS GENERALES	
A1	DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : un Appartement Cat. du bâtiment : Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation) Nombre de Pièce : 2 Etage : 3ème étage Numéro de Lot : 8 Référence Cadastre : CE 340 Date du Permis de Construire : Antérieur au 1 juillet 1997	Adresse : 27, Rue du Tapis Vert 46000 CAHORS Escalier : Bâtiment : Porte : Droite	Propriété de : Monsieur BONHOMME Claude 12, Rue de la Balme 46500 GRAMAT
A2	DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
Nom : Monsieur BONHOMME Claude Adresse : 12, Rue de la Balme 46500 GRAMAT Qualité : Propriétaire	Documents remis : Aucun Moyens mis à disposition : Aucun	
A3	EXECUTION DE LA MISSION	
Rapport N° : BONHOMME 2060 05.09.12 A Le repérage a été réalisé le : 05/09/2012 Par : Eric SOULIE N° certificat de qualification : DTI/0710-052 Date d'obtention : 08/10/2007 Nom de l'organisme de qualification accrédité par le COFRAC : SQI SOCOTEC	Date d'émission du rapport : 05/09/2012 Accompagnateur : L'agent immobilier Laboratoire d'Analyses : EUROFINS LEM 20,Rue du Kochersberg BP 50047 67701 SAVERNE CEDEX Organisme d'assurance professionnelle : HISCOX N° de contrat d'assurance : HA RCP0081481 Date de validité : 31/12/2012	
A4	SOMMAIRE	
A - INFORMATIONS GENERALES B - CONCLUSION C - DESCRIPTIF DE LA MISSION D - CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE E - RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE F - CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	ANNEXE 1 – CROQUIS	

B	CONCLUSION
	<i>Il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante</i>

C DESCRIPTION DE LA MISSION :

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants :

C.1	PAROIS VERTICALES INTERIEURES ET ENDUITS	Constatation
	Murs : Flocage, projections et enduits, revêtements durs des Murs (Plaques menuiserie, amiante ciment, fibro)	Absence
	Poteaux : Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (Cartons, amiante ciment, matériaux sandwichs, cartons + plâtres)	Absence
	Cloisons : Flocage, projections et enduits, panneaux de cloisons	Absence
	Gaines et coffres verticaux : Flocage, projections et enduits, panneaux de cloisons	Absence
C.2	PLANCHERS, PLAFONDS ET FAUX PLAFONDS	
	Plafonds : Flocage, projections et enduits, panneaux collés ou vissés	Absence
	Poutres et charpentes : Projections et enduits	Absence
	Gaines et coffres horizontaux : Flocage, projections et enduits, panneaux	Absence
	Faux - Plafonds : Panneaux	Absence
	Planchers : Dalles de sols, revêtements de sols	Absence
C.3	CONDUITS, CANALISATIONS ET EQUIPEMENTS	
	Conduits de fluide (air, eau autres fluides...) : Conduits, calorifuge, enveloppe de calorifuges	Absence
	Clapets / volets coupe-feu : Clapets, volets, rebouchage	Absence
	Portes coupe-feu : Joints (tresses, bandes)	Absence
	Vide-ordures : Conduit	Absence
C.4	ASCENSEUR, MONTE - CHARGE	
	Trémie : Flocage	Absence
C.5	AUTRES MATERIAUX	
	D'après la connaissance de l'opérateur de repérage :	Absence

LEGENDE	
Sans Objet	Élément non présent dans le bâti expertisé
Absence	Élément présent dans le bâti mais sans matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
Présence	Élément présent dans le bâti avec des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

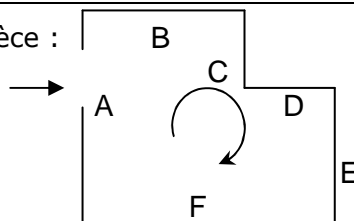
D CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de visu (confirmé par des analyses en cas de doute) de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante accessibles sans travaux destructifs selon la liste citée dans le cadre C (conforme à la norme NF X 46-020). L'opérateur repérera également les autres matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante selon sa connaissance.

Cette recherche ne doit comporter aucun démontage hormis le soulèvement de plaques de plafonds ou trappes de visites, ni investigation de structures à l'exclusion de la réalisation de prélèvements ou de sondages des matériaux, conformément à la norme NF X 46-020.

En conséquence la responsabilité de notre société ne saurait être engagée en cas de découverte de matériaux contenant de l'amiante dans les endroits non accessibles ou hermétiquement clos le jour de la visite.

Sens du repérage pour évaluer une pièce :



E RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

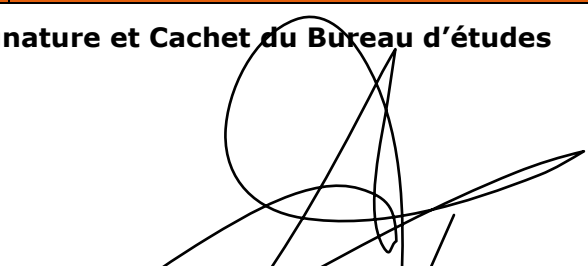
N°	Pièce	Etage	Visitée	Justification
1	Entrée	3ème étage	OUI	Néant
2	Séjour/Salon	3ème étage	OUI	Néant
3	Salle d'eau	3ème étage	OUI	Néant
4	WC	3ème étage	OUI	Néant
5	Cuisine	3ème étage	OUI	Néant
6	Chambre	3ème étage	OUI	Néant

RESULTATS												
N°	N° Pièce	Pièce	Etage	Elément	par l'annexe	Repérage	Matériau / Produit	Nombre de Prélèvements	Référence prélèvements	Présence	Etat de conservation	Préconisation
1	1	Entrée	3ème étage	Sol			Carrelage	0				
2	1	Entrée	3ème étage	Murs			Placoplâtre	0				
3	1	Entrée	3ème étage	Plafond			Placoplâtre	0				
4	1	Entrée	3ème étage	Porte	X		Bois	0				
5	2	Séjour/Salon	3ème étage	Sol			Carrelage	0				
6	2	Séjour/Salon	3ème étage	Murs			Placoplâtre	0				
7	2	Séjour/Salon	3ème étage	Plafond			Placoplâtre	0				
8	2	Séjour/Salon	3ème étage	Porte	X		Bois	0				
9	3	Salle d'eau	3ème étage	Sol			Carrelage	0				
10	3	Salle d'eau	3ème étage	Murs			Placoplâtre + faïence	0				
11	3	Salle d'eau	3ème étage	Plafond			Placoplâtre	0				
12	3	Salle d'eau	3ème étage	Porte	X		Bois	0				
13	4	WC	3ème étage	Sol			Carrelage	0				
14	4	WC	3ème étage	Murs			Placoplâtre + faïence	0				
15	4	WC	3ème étage	Plafond			Placoplâtre	0				
16	4	WC	3ème étage	Porte	X		Bois	0				
17	5	Cuisine	3ème étage	Sol			Carrelage	0				
18	5	Cuisine	3ème étage	Murs			Placoplâtre + faïence	0				
19	5	Cuisine	3ème étage	Plafond			Placoplâtre	0				
20	6	Chambre	3ème étage	Sol			Carrelage	0				
21	6	Chambre	3ème étage	Murs			Placoplâtre	0				
22	6	Chambre	3ème étage	Plafond			Placoplâtre	0				
23	6	Chambre	3ème étage	Porte	X		Bois	0				

LEGENDE			
Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante
Etat de conservation des Matériaux	Friables	BE : Bon état	DL : Dégradations locales
	Non friables	BE : Bon état de Conservation	ME : Etat Dégradé
Préconisation	S : Surveillance sous 3 ans (R. 1334 - 17 du code de la santé publique)		
	T : Travaux de confinement ou de retrait (R. 1334 - 18 et R. 1334 - 21 du code de la santé publique)		
	ITA : Impossibilité Technique d'accès ou de prélèvement sans sondage destructif, analyse si travaux		
	P : Protection des sollicitations mécaniques (annexe 1.4 de l'arrêté du 22/08/02)		
	R : Remplacement de l'élément		
	PA : Prélèvement d'Air		
	RAS : Rien à signaler		
	CGS : Voir consignes générales de sécurités en annexe		

COMMENTAIRES
Néant

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	
Signature et Cachet du Bureau d'études 	Date d'établissement du rapport : Fait à CAHORS le 05/09/2012 Cabinet : Cabinet SOULIE Nom du responsable : Eric SOULIE Nom du diagnostiqueur : Eric SOULIE

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition (Art R1334-27 du code de la santé publique) ou avant travaux (Art 27 du décret n°96-98 du 7 février 1996 modifié)

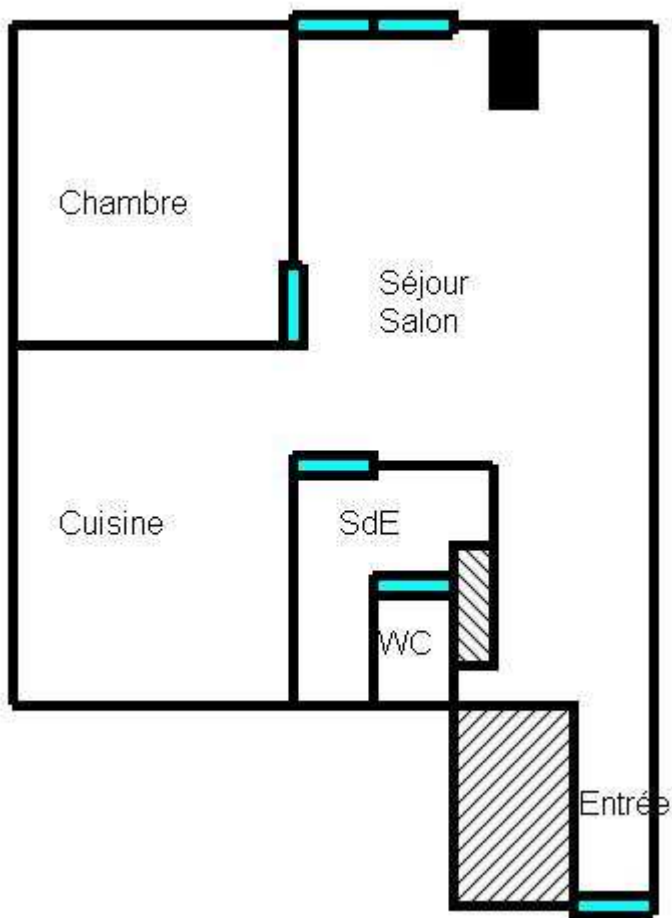
Rapport N°: BONHOMME 2060 05.09.12 A

Diagnostics immobiliers : amiante, termites, plomb, surface « carrez », électricité, gaz, dossier technique...

Cabinet SOULIE 119, Boulevard Léon Gambetta - 46000 CAHORS Tél. : 05 65 22 08 91 Fax : 05 65 23 45 30
 SARL au capital de 10000€ R.C.S CAHORS 452 760 440 - SIRET : 452 760 440 00019 - APE 743B

ANNEXE 1 – CROQUIS

Croquis Amiante



CONSTAT DE REPERAGE AMIANTE